



C.A.P. ACADEMIQUES des Adjoints Techniques de Recherche et Formation

Scrutin du 29 janvier 2008

PROFESSION DE FOI

Les élections aux Commissions Administratives Paritaires Académiques interviennent un an après la fusion des corps de catégorie C et alors même que la loi « sur les libertés et responsabilités des universités » entre en vigueur. A ce jour la fusion des corps n'a presque rien apporté de concret aux agents. Néanmoins, tout comme l'autonomie accrue des établissements, il s'agit de nouveautés qui constituent un véritable bouleversement en matière de gestion des personnels.

La gestion des personnels :

Avec l'autonomie grandissante des Universités et autres Etablissements d'Enseignement Supérieur, tout se passe comme si du niveau national, où sont codifiées nos garanties de fonctionnaires, on passait au niveau local, c'est-à-dire dans les Universités et les Ecoles, où se concentrent désormais toutes les opérations de gestion : recrutement, carrières, fixation et modulation des primes, etc.

Tout se passe comme si du caractère collectif des déroulements de carrières, on passait à une individualisation totale avec des procédures locales. Nous avons largement critiqué l'utilisation systématique d'une évaluation basée sur l'entretien individuel se résumant à un simple tête à tête entre un agent et son responsable direct. Nous avons mis en garde contre la seule référence au soi-disant mérite pour procéder au classement des agents. En effet, nous connaissons les dégâts de chacun pour soi, de l'isolement qui nous laisse sans défense devant la hiérarchie.

A la CGT, nous sommes déterminés à défendre jusqu'au bout les intérêts individuels des personnels grâce à des procédures collectives. L'égalité de traitement est un principe fondamental de notre statut de fonctionnaires dans lequel, à même qualification, doit correspondre un même grade de classement et un traitement égal. Donner tout pouvoir au chef d'établissement (Président d'Université ou Directeur d'Ecole) ou permettre des traitements individualisés, équivalent à mettre en cause ce principe et à ouvrir largement la porte à la politique clientéliste. Les promotions de ce type, nous n'en voulons pas ! Ce que nous voulons, c'est l'équité, la justice et la reconnaissance des qualifications dans des salaires revalorisés.

La FERC-Sup CGT revendique avec les personnels:

- le renforcement des garanties statutaires et de l'égalité de traitement,
- l'amélioration des déroulements de carrière,
- des critères nationaux et objectifs pour les avancements,
- la refonte de la grille des rémunérations pour une meilleure reconnaissance des qualifications,
- l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les agents de l'Etat.

La rémunération :

La question de la rémunération est au cœur des revendications touchant aux promotions. Les traitements des fonctionnaires sont bloqués depuis de nombreuses années et le refus d'ouvrir des négociations salariales laisse les fonctionnaires dans une situation de perte constante de pouvoir d'achat. De plus en plus de traitements des personnels de catégorie C, avoisinent le SMIC, pendant que le salaire minimum court après celui-ci.

L'écrasement de la grille indiciaire conduit à des déroulements de carrière toujours plus étriqués. Et on sait d'ores et déjà que le gouvernement refuse cette année de revaloriser le point d'indice qui a pourtant perdu 6,7% de son pouvoir d'achat depuis 2000 et environ 20% depuis 1982.

En revanche, le ministre de la Fonction Publique multiplie les déclarations sur un éventuel troc « suppressions d'emplois publics contre augmentations salariales ». Ces propositions sont inadmissibles et conduisent à perdre sur les deux tableaux. C'est un marché de dupes ! Il y a des suppressions d'emplois depuis des années (plus de 20 000, cette année !) et aucune augmentation salariale n'est intervenue si ce n'est les maigrichons 0,5% de 2004.

Quant à la réforme de la catégorie C, elle n'améliore en rien le sort des agents qui ne changent pas d'échelle de rémunération. Tout se passe, là aussi, comme si les personnels et leurs pauvres salaires étaient responsables du déficit public !

D'autre part, le recrutement massif de contractuels tend à compenser l'absence de créations d'emplois de titulaires et fait pression sur l'ensemble de la masse salariale. Par contre, le Président de la République s'octroie tranquillement une augmentation de 200% de sa rétribution. Deux poids, deux mesures !

La FERC-Sup CGT revendique avec les personnels:

- une forte augmentation de la valeur du point (dont 6,7% immédiatement pour remise à niveau sur le 01/01/2000),
- des mesures bas salaires (au minimum portés à 1500 €),
- une réactualisation de la grille indiciaire (avec la reconnaissance des qualifications et une redéfinition des carrières).

Parmi les personnels de catégorie C, l'inquiétude est grande. **Suppression de postes, dévalorisation des métiers et fonctions, carrières sans avenir et salaires de misère sont la règle. A la CGT nous ne l'acceptons pas !**

Au quotidien dans nos établissements et dans les instances nationales et académiques, nous luttons pour que ce triste sort des personnels de catégorie C cesse. **Ensemble nous voulons y parvenir, car nous refusons que le pire soit inéluctable !**

Ceci n'est pas un bulletin de vote.

Pourquoi des CAP Académiques ?

Obligatoirement consultées pour émettre un avis sur tous les événements qui jalonnent le déroulement de carrière d'un agent, les CAP ont notamment à siéger :

- sur les propositions de titularisation, de reconduction de stages ou de refus de titularisation,
- sur l'avancement de grade (inscription au tableau d'avancement au grade supérieur),
- sur les bonifications d'échelon (réduction du temps moyen),
- les détachements,
- les mutations,
- les problèmes disciplinaires. etc.

ENSEMBLE obtenons :

-La définition de critères applicables à tous et connus de tous, gages d'efficacité et d'une justice maximales,

-Le respect de nos droits de fonctionnaires comme la mutation, la réintégration et le détachement par un véritable mouvement des personnels, avant la publication des concours externes,

-La reconnaissance des qualifications par le recensement du sous-classement par rapport aux diplômes et fonctions exercées et l'obtention d'un plan de résorption,

- un statut unique dans lequel tous les personnels bénéficieraient des **mêmes règles de déroulement de carrière** et d'égales rémunérations pour des qualifications similaires,

- un **déroulement continu de carrière** à l'intérieur du corps des Adjoints Techniques

- le relèvement du plafond de la grille salariale,

- la prime de participation à la recherche, intégrée au salaire, au même taux de 16% pour tous les personnels de catégorie C

- **la création des emplois** statutaires nécessaires pour assurer nos missions et résorber la précarité.

ATTENTION

Pour ce scrutin, le vote se fera uniquement par correspondance selon la procédure indiquée dans le courrier contenant le matériel électoral.

Seuls les bulletins sans rature et comportant des listes entières sont valides.

En tant qu'élus CGT dans les CAP Académiques des Adjoints Techniques de Recherche et Formation (PRF), nous voulons que les choses bougent. C'est seulement grâce à vous que nous pourrons y arriver, en ayant un maximum d'élus CGT pour travailler ensemble.

Majoritaire dans

notre pays,

la CGT

est la première

force syndicale qui lutte

pour l'emploi, les salaires, la

retraite, la protection

sociale, la défense du

service public et des

garanties collectives de nos

statuts et de nos carrières.

Vous êtes aussi nombreux,

au quotidien dans tous les

établissements, à faire

confiance à l'action et aux

valeurs de la CGT.

Votez et faites voter pour les listes :

FERC-SUP CGT

Ceci n'est pas un bulletin de vote.